



Communiqué de presse

15 avril : Journée de l'Égalité Salariale

Les soldes continuent !



En dix ans, rien n'a changé en matière d'Égalité Salariale

La loi du 23 mars 2006 prévoyait de supprimer avant le 31 décembre 2010 les écarts de salaires hommes/femmes. Aujourd'hui, nous attendons les décrets d'application de la loi, qui prévoient que les entreprises mettent en œuvre des mesures pour rattraper les écarts salariaux avant fin 2011. Les entreprises de plus de 50 salariés n'ayant pas d'accord relatif à l'égalité professionnelle, ni de plan d'action pourraient être soumises à des sanctions financières. **Et oui, en France en 2011, le salaire d'une femme reste encore en moyenne inférieur de 27 % à celui d'un homme.**

Excédée par ce chiffre, l'ONG « Business & Professional Women » (BPW)² a calculé que pour prétendre au même salaire qu'un homme au 31 décembre 2010, **une femme doit travailler 79 jours de plus** (moyenne européenne), c'est-à-dire jusqu'au **15 avril**, déclaré symboliquement « **Equal Pay Day** » - « **Journée de l'Égalité Salariale** ».

Un sac rouge symbole de la lutte contre cette discrimination

Dans plus de 25 pays, les bénévoles de BPW seront nombreuses le 15 avril à distribuer dans les quartiers d'affaires (comme La Défense à Paris) les sacs rouges, symboles de cette campagne « Equal Pay Day[®] », de sensibilisation à la lutte contre cette discrimination salariale.



Des propositions concrètes à l'attention des entreprises et des organisations politiques

Au-delà de l'« Equal Pay Day[®] » du 15 avril 2011, BPW a rédigé des propositions concrètes à l'attention des entreprises et des organisations politiques autour des quatre axes :

I- COMMUNIQUER

Rendre publics les indicateurs clefs de l'égalité salariale et leur évolution dans le temps, notamment :

- Nombre de femmes dans les 10 rémunérations les plus élevées
- % de femmes dans les comités de direction
- % de rémunération variable individuelle perçu par les Femmes / les Hommes
- Ecart de rémunération H/F par catégorie d'emploi

II- PREVENIR LES DISCRIMINATIONS SALARIALES

- A contribution égale, veiller à la neutralisation du congé maternité, sur le salaire de base, la rémunération variable collective et individuelle ; ainsi que sur le rythme de progression professionnelle et la nature des opportunités de progression,
- S'assurer que les critères d'appréciation des performances ne pénalisent pas les salarié(e)s en arrêt ou à temps partiel

La promotion de l'**égalité professionnelle femmes-hommes**
et la lutte contre les discriminations dans le monde du travail



III- ACCOMPAGNER

- Accompagner les collaborateurs(-trices) lors d'un congé maternité et/ou parental (entretien / formation de remise à niveau,...)
- Encourager les femmes à être "coachée" en vue de leur négociation de salaire
- Aménager les parcours de formation - longs et/ou diplômant - permettant de changer de catégorie d'emploi

IV- ENCOURAGER

- Indemnisation à 100 % le congé paternité
- Favoriser le mentoring et la création de réseaux (mixtes ou non) dans les entreprises
- Rendre visibles les "rôle modèles" de la progression salariale !

Marquons ce 15 avril 2011 !

*Pour débattre et vous informer, des évènements sont organisés partout en France :
à Paris, Toulon, Chartres, Lille, Marseille, Perpignan, Biarritz, le Mans, Côte d'Azur, St Etienne...*

**L' Equal Pay Day[©] est organisé par la fédération française de l'ONG
Business & Professional Women (« BPW² »)**

Contact : Jean-Luc Bonaventure – Chargé de Mission BPW : 06 03 89 20 89



Sous le haut patronage du
**Ministère des Solidarités et de la
Cohésion Sociale**

PARTENAIRES DE L'ÉVÈNEMENT :

Areva – 1^{ère} entreprise française signataire de la charte internationale « Women Empowerment Principles » (extension du Global Compact – ONU)

Bouygues, Comité d'Entreprise Dassault Systèmes, C3RD, CFDT, Cesame, Délégation aux droits des femmes de la région Nord Pas de Calais, Fondation Face, Graif Ville de Toulon, Ville de Lille, Rotary, Planning Familial, Préfecture du Var, Fédération Pionnières, Women 2011, Association des Femmes Syriennes, Champs de Traverse, CIDFF Phocéenne, CODIF, Entrepreneurielles, European Professional Women's Network - EPWN, Femmes 3000, Femmes d'Ici et d'Ailleurs, Forum Femmes Méditerranée, Le GRAIF, La table à Deniz, Les Griffonneurs, Les Potentielles, Les petits plus de la ville, Perfégal

Note¹ : - 27% => écart salarial moyen européen, toutes professions et temps de travail confondus

Note² : BPW est une ONG internationale fondée en 1930, avec plus de 26.000 membres répartis dans 93 pays sur les cinq continents. BPW bénéficie d'un statut consultatif auprès des Nations Unies, de l'UNESCO, de l'OMS, et d'un statut participatif auprès du Conseil de l'Europe.

La promotion de l'égalité professionnelle femmes-hommes
et la lutte contre les discriminations dans le monde du travail